

ÉDITOS



Vous étiez nombreux à avoir participé, en 2021, à la concertation dans le cadre de la démarche « Embellir mon quartier du Marais et des îles ». Cette concertation avait pour but de définir les aménagements de l'espace public à réaliser et à concentrer les travaux sur une période restreinte. Piétonnisation, végétalisation, création d'aménagements cyclables ou encore agrandissements de trottoirs : les projets issus de cette concertation ou du budget participatif sont nombreux. Aujourd'hui, la grande majorité ont été réalisés, ou bien les chantiers touchent à leur fin.

Dans le même temps, la révision du plan de circulation a permis une nouvelle organisation des flux motorisés au sein du cœur historique de Paris. Jusqu'à présent, les véhicules motorisés traversaient nos quartiers, par la rue des Archives, la rue Vieille-du-Temple ou la rue Michel-le-Comte, apportant nuisances sonores, pollution et insécurité routière. Cette refonte importante limite drastiquement le trafic de transit de ces véhicules au profit des mobilités actives. Nos rues étroites redeviennent ainsi des espaces prioritaires pour les piétons, cyclistes et usagers de transports en commun, favorisant la circulation des riverains et des commerçants. Je pense notamment à la création de 600 mètres de voies bus dans le Marais qui réduit nettement les temps de trajet des lignes 29, 75 et 96. Ces modifications concrètes, couplées à la mise en place de la Zone à Trafic Limitée en novembre 2024, traduisent la priorité donnée aux mobilités actives, aux transports en commun, et à l'amélioration de votre qualité de vie.

Ariel Weil

Maire de Paris Centre



Végétalisation, apaisement, accessibilité, concertation, voilà les maîtres mots de la démarche **« Embellir votre quartier »**. Celle-ci vise en effet à accélérer et coordonner notre effort sans précédent d'amélioration du cadre de vie quotidien et de proximité. Et à travers une méthode participative et de nombreux outils de concertation, elle permet aux habitants d'être acteurs de cette transformation de leur environnement immédiat.

En plus de permettre une coordination des travaux à l'échelle du quartier, elle poursuit trois objectifs fondamentaux :

- d'abord, végétaliser et multiplier les îlots de fraîcheur sur des espaces précédemment dédiés à la voiture ;
- ensuite reconquérir, au profit des piétons, ou des mobilités actives, des espaces dédiés aux voitures pour apaiser les quartiers et sécuriser le parcours école-maison ;
- enfin, mettre en accessibilité les quartiers et protéger les déplacements notamment des personnes à mobilité réduite.

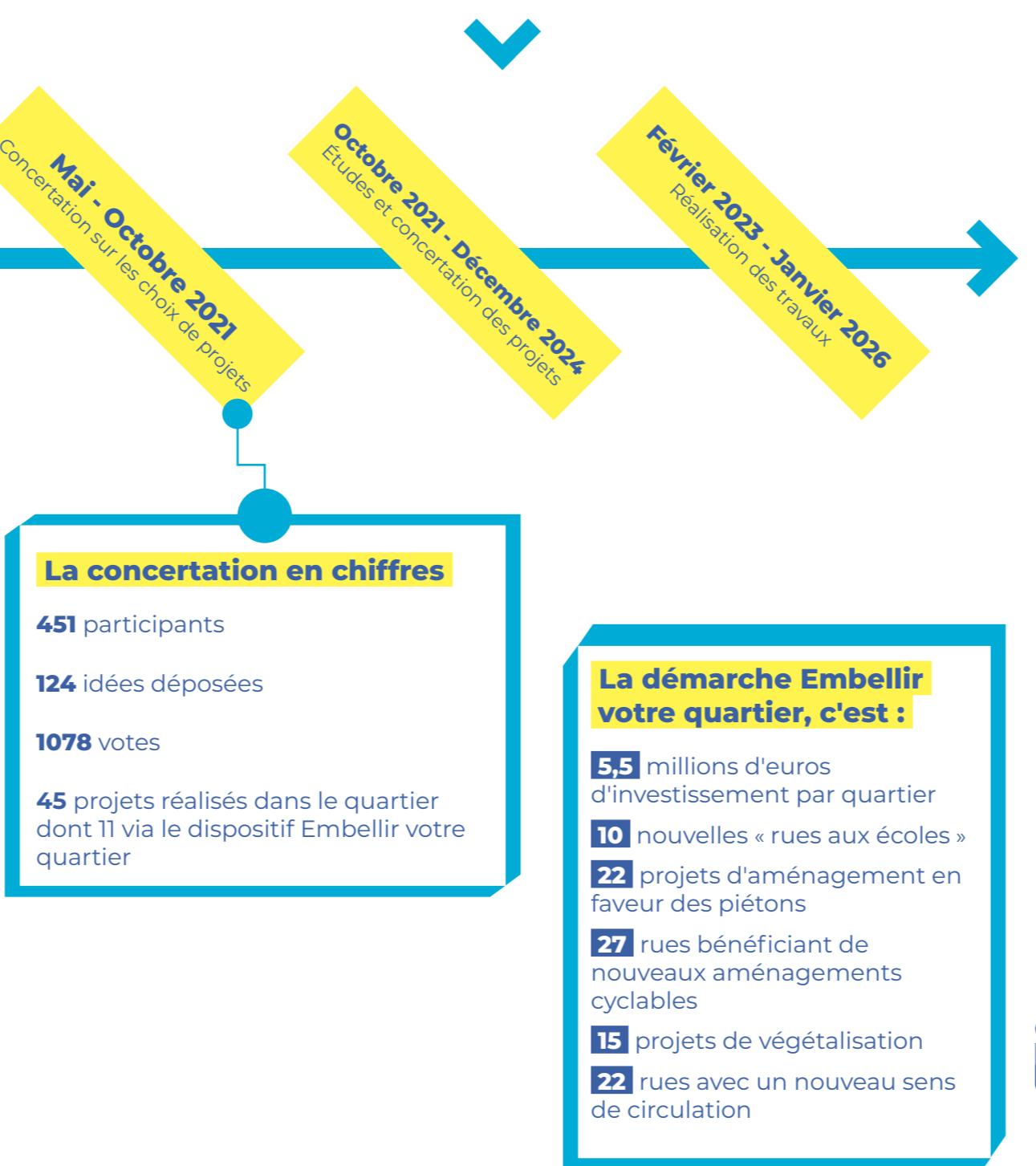
À travers ses adjoints impliqués, **Patrick Bloche**, 1^{er} adjoint en charge notamment des relations avec les arrondissements, **David Belliard**, en charge des mobilités et de la transformation de l'espace public, **Lamia El Araajé**, en charge de l'urbanisme et de l'accessibilité et **Christophe Najdovski**, en charge de la végétalisation, la Ville se mobilise pleinement aux côtés de vos élus d'arrondissement.

Création d'une « trame verte » arborée et végétalisée, création de rues aux écoles, reconfiguration du plan de circulation et itinéraire cyclable... Je suis heureux, avec Ariel Weil et son équipe de partager le fruit de ce travail en commun sur le quartier Marais et les îles.

Thomas Chevandier

Adjoint à la Maire de Paris, en charge de la construction publique, du suivi des chantiers et de la coordination des travaux sur l'espace public

RAPPEL DU CALENDRIER DES TRAVAUX



Contacts

RÉALISATION

VILLE DE PARIS
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS
SECTION TERRITORIALE DE VOIRIE - CENTRE
29, RUE MAUCONSEIL, 75001 PARIS
TÉL. 01 44 76 65 00

**Plus d'infos
sur paris.fr/chantiers
et au 3975*** *COÛT D'UN APPEL LOCAL



VOTRE QUARTIER DU MARAIS ET DES ÎLES S'EST EMBELLI



Place Albert-Memmi (Crédit : Joséphine Bréder / Ville de Paris)

Bientôt la fin des travaux !

Après plusieurs mois de concertation, les travaux d'aménagement retenus au titre de la démarche « Embellir votre quartier » ont débuté en 2023. Cela vient s'ajouter à des projets plus anciens issus du budget participatif ou initiés par les anciennes Mairies d'arrondissements.

“ VOTRE PROJET AMBITIEUX POUR EMBELLIR VOTRE QUARTIER ET GAGNER EN QUALITÉ DE VIE. ”

Vos souhaits d'aménagements ? Réduire la circulation dans le quartier, mettre les piétons au cœur des nouveaux aménagements, encourager les mobilités actives comme la marche et le vélo, développer la végétalisation, mettre en valeur le patrimoine exceptionnel du quartier...

Cette lettre d'information vous présente les aménagements réalisés, en cours de réalisation ou à venir, dans le quartier du Marais et des îles, ainsi que le nouveau plan de circulation mis en place en 2023-2024. Vous trouverez des informations plus précises pour chaque projet sur le site internet de la Mairie de Paris Centre.

LES AMÉNAGEMENTS RETENUS POUR LE QUARTIER MARAIS ET LES ÎLES

Reconquête piétonne et amélioration des cheminements piétons

L'espace public a été réaménagé pour améliorer l'accessibilité de tous les publics, la sécurité et le confort des cheminements piétons.

Ainsi, dans le cadre du programme « Quartier Hyper Accessible », votre quartier prend mieux en compte les besoins de toutes et tous : 67 traversées piétonnes ont été reprises pour faciliter le cheminement des personnes malvoyantes, 61 rues ont été désencombrées du mobilier urbain inutile et 67 places pour les personnes en situation de handicap ont été créées sur tout l'arrondissement.

1 Rue Vieille-du-Temple, rue du Temple, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, rue de Poitou, rue Elzévir, rue des Francs-Bourgeois, rue du Roi-de-Sicile, rue Saint-Paul et rue Charlot : par la pose de barrières en remplacement du stationnement, les trottoirs de ces voies ont été élargis sur certains tronçons.

2 Rue des Deux-Ponts : l'élargissement des trottoirs de 60 % a été réalisé grâce à la reprise de l'infrastructure de voirie.

3 Rue de la Verrerie : pour apaiser la circulation, un plateau piétonnier a été créé tout le long de la rue.

4 Création de la place Albert-Memmi : des dalles et des pavés en granit ont été posés en bas de la rue du Temple ; 3 arbres y ont été plantés, 3 bancs et 5 jardinières de pleine terre installés.

5 Création de la placette Pavée-Malher : un nouveau plateau piétonnier a été aménagé, mettant en valeur l'arbre existant, et des bancs y ont été installés.

À savoir

Pour planter un arbre en pleine terre, il faut une distance suffisante entre l'arbre et les bâtiments, mais également entre l'arbre et les nombreux réseaux situés dans le sol (eau, chauffage, télécommunications...). Une partie de ces arbres sera installée dans des espaces spécialement aménagés dans les files de stationnement.



Des déplacements à vélo facilités

Les déplacements à vélo sont désormais trois fois plus nombreux à Paris que ceux réalisés en voiture (étude Institut Paris Région 2024). Cet essor a été permis par la multiplication des aménagements cyclables sécurisés et l'ajout de nombreuses places de stationnement dédiées :

6 Rues Beaubourg et du Renard : mise en place d'une piste cyclable de chaque côté de la rue, partout où cela était compatible avec le maintien d'un couloir dédié aux bus.

7 Boulevard du Palais et place du Châtelet : création d'une piste cyclable bidirectionnelle entre la place Saint-Michel et le boulevard de Sébastopol.

8 Rue de Bretagne : mise en place d'un double sens cyclable avec séparateur entre la rue Vieille-du-Temple et la rue des Archives.

9 Boulevard Henri IV : création d'un aménagement cyclable sécurisé dans les deux sens pour relier plus facilement l'île Saint-Louis à la place de la Bastille. Cet axe figure au plan vélo de la Métropole du Grand Paris.

10 Rue Réaumur : création d'un aménagement cyclable sécurisé bidirectionnel pour relier la place de l'Opéra à la rue de Bretagne.



Plantation d'arbres et végétalisation

Les plantations d'arbres et la végétalisation de l'espace public répondent à la nécessité d'adapter la ville au changement climatique et favorisent la biodiversité, tout en embellissant votre cadre de vie.

Ainsi ce sont 15 rues qui bénéficient de projets de végétalisation, parmi lesquelles :

11 Boulevard Henri IV : création de bandes végétalisées au pied des arbres existants.

12 Boulevard Bourbon : aménagement d'une promenade plantée, création de bandes végétalisées au pied des arbres existants.

13 Quai aux Fleurs : plantation d'un nouvel alignement de 30 arbres.

14 Rue du Grenier-Saint-Lazare : création de bandes végétalisées en pleine terre.



Les « Rues aux écoles »

Permettre aux enfants et à leur famille de profiter des abords de leur école en toute sérénité est une priorité. Ainsi 10 projets regroupant 14 rues ont vu le jour, notamment :

15 Rue Pouletier : fermeture par barrières.

16 Rue du Petit-Musc : fermeture par barrières et plantation d'un arbre.

17 Rue des Vertus : fermeture par barrières et ajout de jardinières pour lutter contre le stationnement sauvage.

18 Rues Saint-Martin et Bourg-l'Abbé : modification du plan de circulation et végétalisation par des jardinières.

19 Rue Saint-Merri : fermeture par barrières, réduction du trafic.

Le nouveau plan de circulation

